



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 JUIN 2025

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>Nombre de Conseillers<br/>en exercice :</b> | <b>35</b>           |
| <b>Nombre de votants:</b>                      | <b>35</b>           |
| <b>Nombre de présents :</b>                    | <b>27</b>           |
| <b>Convocations :</b>                          | <b>11 JUIN 2025</b> |

**Etaient présents :** M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Khadija EL ARRAM, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

|                          |                                   |
|--------------------------|-----------------------------------|
| - M. Christophe DELAMARE | Pouvoir à M. Pierre CAREL         |
| - Mme Luce PANE          | Pouvoir à M. Alexis RAGACHE       |
| - M. Stéphane BORD       | Pouvoir à M. Pierre-Arnaud PRIEUR |
| - Mme Mathilde LESAGE    | Pouvoir à Mme Eve COGNETTA        |
| - Mme Evelyne DENOYELLE  | Pouvoir à Mme Edwige PANNIER      |
| - Mme Adeline DIANISSY   | Pouvoir à M. Laurent CASSARD      |
| - Mme Lisa MADELEINE     | Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY       |
| - Mme Sylvie FAURE       | Pouvoir à Stéphane DELAHAYE       |

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.



2025/79

**OBJET :** Autorisation de signature de la convention de Gestion urbaine et sociale de proximité pour le quartier prioritaire Buisson-Gallouen

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°2017-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu les délibérations du Conseil métropolitain en date du 15 avril 2024 et du Conseil Municipal en date du 6 juin 2024 approuvant le contrat de ville - « Engagements quartiers 2030 »,

Vu la délibération n°2024-148 du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2024 relative à la signature des conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties,

Vu la convention cadre de gestion urbaine de proximité sur le secteur Buisson-Gallouen signée en 2018,

Considérant que la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) menée sur le quartier prioritaire Buisson-Gallouen a vocation à améliorer le cadre de vie et le quotidien des habitants en articulant et coordonnant l'intervention des différents acteurs de proximité,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la nouvelle convention de Gestion urbaine et sociale de proximité 2025-2030 annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**



Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,  
Alexis RAGACHE